

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Ajournement du 8 décembre de la séance générale du 7 décembre 2015

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À un ajournement d'une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu des sessions de ce Conseil, ce huitième jour du mois de décembre deux mille quinze, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) : Madame Donatha Lajoie, Conseillère
Madame Marie-Claude Gilbert, Conseillère
Monsieur Alexandre Girard, Conseiller
Madame Nicole Boudreault Côté, Conseillère
Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseiller

Absent (s) : Madame Isabelle Vézina, Conseillère

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur la Mairesse Madame Mélissa Girard, il a été adopté ce qui suit :

1 – MOMENT DE RÉFLEXION

Mélissa Girard, Mairesse, invite l'assemblée à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

La Mairesse constate la présence de (5) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Résolution pour autoriser la directrice générale à signer une lettre à l'intention d'un employé de la municipalité;
5. Séance de photos pour les employés, les élus et les pompiers de la municipalité;
6. Rapport d'inspection en urbanisme pour le 1 rang Saint-Antoine;
7. Varia;
 - A) Réparations du camion de la municipalité;
8. Période de questions allouée aux contribuables;
9. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2015-12-2990

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Madame la Mairesse et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

**4-RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À
SIGNER UNE LETTRE À L'INTENTION D'UN EMPLOYÉ DE LA
MUNICIPALITÉ**

RÉSOLUTION 2015-12-2991

CONSIDÉRANT une lettre à remettre à M. Serge Dufour;

CONSIDÉRANT QUE M. Dufour a donné une permission à une citoyenne pour exécuter des travaux alors qu'il n'avait pas le pouvoir de le faire;

CONSIDÉRANT QUE la procédure a été vérifiée avec les avocats de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'AUTORISER la directrice générale à signer la lettre et appliquer la mesure disciplinaire d'une journée de suspension sans salaire à M. Serge Dufour.

**5-SÉANCE DE PHOTOS POUR LES EMPLOYÉS, LES ÉLUS ET LES
POMPIERS DE LA MUNICIPALITÉ**

RÉSOLUTION 2015-12-2992

CONSIDÉRANT l'arrivée de nouveaux visages parmi le conseil municipal, au niveau de l'administration et dans le service incendie de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PROCÉDER à une séance de photos avec M. Pierre Rochette au coût de 150\$ plus les taxes applicables pour les élus municipaux, les employés de même que pour les employés du service incendie de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts et d'autoriser le paiement.

**6-RAPPORT D'INSPECTION EN URBANISME POUR LE 1 RANG SAINT-
ANTOINE**

RÉSOLUTION 2015-12-2993

CONSIDÉRANT un rapport d'inspection en urbanisme reçu de M. Julien Lavoie, inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs irrégularités ont été constatées lors d'une visite sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier implique également la CPTAQ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE CONSULTER les avocats de la municipalité et d'obtenir un estimé des honoraires qu'il faudrait déboursier pour régler les dossiers du 1 rang Saint-Antoine de même que celui du 69 rang Saint-Antoine.

7-VARIA

A-RÉPARATION DU CAMION DE LA MUNICIPALITÉ

RÉSOLUTION 2015-12-2994

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas possible de procéder à l'alignement du camion sans effectuer une réparation supplémentaire;

CONSIDÉRANT QU'un ball joint a été changé mais que les 3 autres doivent aussi être remplacés;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'EFFECTUER la réparation au coût de 525\$ taxes incluses au Centre de pneu GCR de La Malbaie et d'autoriser le paiement.

8- PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

9- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2015-12-2995

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée à 18h30.

Mélissa Girard, Mairesse

Marcelle Pedneault
Directrice générale, sec.-très.

La mairesse déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 11 janvier 2016.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.